



Réservation des salles municipales Fiche pour les PARTICULIERS

[La demande est à remplir impérativement un mois avant la manifestation]

Date : du au

Horaires :

Nom de l'Emprunteur :

Adresse :

Tel :

Mail :

RESERVATION DE SALLE :

- Foyer Communal : (80 pers max)
 - Salle rez de chaussée

- Salle des Fêtes : (520 pers max)*

IMPORTANT :

- Le demande pour une réservation de salles municipales est à adresser à : secretariat@mairie-latresne.fr sous réserve de disponibilité , ou à déposer à la mairie.
- L'horaire d'occupation des salles est limitée à minuit sauf pour le foyer communal limité à 2h du matin.
- Se renseigner auprès de la mairie sur les conditions de location et sur les tarifs des salles.

Date

Signature